



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Conformément au Décret 2000-404 du 11 Mai 2000, les collectivités compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers doivent fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2014

S O M M A I R E

1. Présentation du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE)	4
1.1 Le territoire du SMEPE	4
1.2. Les contrats entre le SMEPE et les prestataires	4
2. Le traitement des déchets recyclables en centre de tri	5
2.1. Les indicateurs techniques	5
2.2. L'évolution des tonnages sur la période 2009/2014	6
2.3. Les indicateurs financiers	7
2.3.1 <i>Le coût du traitement</i>	7
2.3.2 <i>Les recettes liées au traitement</i>	8
3. Le traitement des déchets non recyclables au Centre d'Enfouissement Technique	11
4. Le traitement des films plastiques agricoles usagés	12
5. Le traitement des déchets issus des bas de quai de déchetteries	12
5.1 Le traitement des gravats	12
5.2 Le traitement du bois	13
5.3 Le traitement des déchets dangereux spéciaux des ménages	13
5.3.1 <i>les tonnages collectés et traités par Eco DDS</i>	13
5.3.2 <i>les soutiens perçus</i>	14
5.3.3 <i>les coûts de transport et de traitement</i>	

5.4	Le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques	15
5.5	Le traitement des lampes usagées	16
5.6	Les ferrailles et batteries issues des déchetteries	16
6.	Le traitement des déchets non recyclables à l'usine de valorisation énergétique	17
6.1.	Les indicateurs techniques	17
	<ul style="list-style-type: none">• Tonnages entrants• Tonnages sortants• Consommations spécifiques• Production d'énergie	<ul style="list-style-type: none">17222324
6.2.	Les indicateurs financiers	25
	<ul style="list-style-type: none">• Coût de traitement• Participation au fonctionnement du Syndicat	<ul style="list-style-type: none">2527
6.3.	Les contrôles et analyses réglementaires	28
	<ul style="list-style-type: none">• Contrôles effectués par la société OCREAL• Contrôles effectués par le Syndicat	<ul style="list-style-type: none">2832

1. Présentation du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang

1.1. Le territoire du SMEPE

Le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang a pour compétence, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Le syndicat compte six groupements intercommunaux et s'étend sur 89 communes représentant au recensement INSEE applicable au 1/01/2013: 205 497 habitants sédentaires du secteur Est de l'Hérault et du secteur ouest du Gard. Avec le tourisme estival, localisé notamment sur le littoral pendant les quatre mois d'été, la population atteint l'équivalent de 388 000 habitants.

Liste des six groupements intercommunaux :

La Communauté de Communes du Pays de Lunel, la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, la Communauté de Communes Rhony, Vistre, Vidourle, la Communauté de Communes Terre de Camargue et la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

1.2. Les contrats entre le SMEPE et les prestataires

Contrat entre le SMEPE et la société OCREAL

Par une délibération en date du 24 novembre 1994, le Syndicat a décidé de confier à la société OCREAL la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'une unité de traitement-valorisation des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Pour le montage juridique de cette unité, c'est la solution d'une délégation de service public sous la forme d'un Bail Emphytéotique Administratif portant sur le terrain d'implantation des ouvrages constitutifs de l'unité de traitement-valorisation et d'une convention d'exploitation non détachable du bail, qui a été retenue sur le fondement des dispositions de l'article 13 de la Loi du 05.01.1988 d'amélioration de la décentralisation, et selon la procédure de mise en concurrence prévue et organisée par le chapitre IV du titre II de la Loi n°93-122 du 29.01.1993 (dite Loi SAPIN).

Le contrat de délégation de service public prendra fin au 30 juin 2019 (délibération du 24/09/2014).

Contrats entre le SMEPE et les prestataires de tri

Le Syndicat a repris la gestion des contrats de tri en avril 2003.

Depuis le 1 janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2015, la Société Delta Recyclage, à Lansargues, est titulaire de l'ensemble des marchés de tri.

2. Le traitement des déchets recyclables en centre de tri

2.1. Les indicateurs techniques -Tonnages collectés et triés (les cartons de déchetteries ne sont pas intégrés dans le tableau)

NOM DES GROUPEMENTS	CC Pays de Lunel	CC Pays de Sommières	CC du Grand Pic St Loup	CC Terre de Camargue	CC Rhony, Vistre et Vidourle	CA Pays de l'Or	Total Syndicat
Population au recensement de 2010	47 584	20 608	44 473	19 797	24 505	42 443	199 410
Pop. totale au 1/01/2014	48 602	21 200	46 312	20 414	25 325	43 644	205 497
Tonnages collectés (PAP+PAV) hors verre	2 047,50	1 119,58	2 574,88	724,22	1 505,02	2 247,50	10 218,70
Acier	93,81	33,09	66,68	34,90	43,37	71,28	343,13
Aluminium	14,68	4,62	12,43	4,12	5,60	8,50	49,95
EMR	297,53	135,04	232,19	110,62	249,14	385,71	1 410,23
ELA	40,04	16,13	33,86	17,54	30,49	45,52	183,58
PET clairs	124,49	39,15	93,54	38,65	49,15	82,80	427,78
PET colorés	38,46	11,39	34,59	14,54	13,61	16,64	129,23
PEHD	81,05	26,84	63,54	25,77	25,60	37,53	260,33
Films, sacs plastiques	15,84	9,09	34,76	3,95	11,36	11,73	86,73
Journaux, Revues, Magazines	914,92	513,52	1 429,32	395,74	753,76	1 360,63	5 367,89
Cartons bruns	186,88	138,75	302,73	28,64	98,67	58,18	913,85
TONNAGES TRIÉS	1 807,70	1 027,62	2 303,64	674,47	1 280,75	2 078,52	9 172,70
Refus % refus / t. collectés	214,59 (10,48%)	76,46 (6,83%)	230,20 (8,94%)	42,14 (5,82%)	200,61 (13,33%)	124,84 (5,55%)	888,84 (8,70%)
Freinte (2%)	25,21	15,50	41,04	7,61	23,66	44,14	157,16
Verre mélange	1 291,80	776,38	1 428,67	1 036,06	824,64	2 021,38	7 413,81
TOTAL COLLECTE	3 339,30 t	1 895,96 t	4 003,55 t	1 760,28 t	2 329,66 t	4 268,88 t	17 632,51 t

2.2. L'évolution des tonnages sur la période 2009/2014

Gisement annuel estimé	Moy. Nationale chiffres 2013		Année 2009		Année 2010		Année 2011		Année 2012		Année 2013		Année 2014	
			Tonnes	Kg/an / hab	Tonnes	Kg/an / hab	Tonnes	Kg/an / hab	Tonnes	Kg/an / hab	Tonnes	Kg/an / hab	Tonnes	Kg/an / hab
		Tonnages collectés	16 758	89,92	17 106	91,79	17 256	91,26	17 183	104,81	17 164	90,59	17 633	88,43
5,333	1,61	Emballages acier	321	1,72	372	2	394	2,08	366	1,94	360	1,9	343	1,72
1,141	0,1	Emballages alu	29	0,16	35	0,19	39	0,21	36	0,19	44	0,23	50	0,25
15,259	10,18	Emballages carton	2 245	12,05	2 081	11,17	2 224	11,76	2 328	12,31	2 219	11,71	2 508	12,58
16,816	3,85	Flacons plastiques	875	4,7	987	5,30	850	4,5	610	3,23	719	3,8	817	4,1
nc	0,02	Films plastiques	70	0,38	61	0,33	83	0,44	78	0,41	41	0,22	87	0,44
45	22,2	Journaux	5 141	27,59	5 531	29,68	5 516	29,17	5 747	30,39	5 612	29,62	5 368	26,92
34,48	30,47	verre	6 671	35,8	6 777	36,36	6 935	36,68	7 059	37,33	7 124	37,6	7 414	37,18
		TOTAL	15 352	82,38	15 844	85,02	16 041	84,83	16 224	85,80	16 119	85,06	16 587	83,18

La population prise en compte de 2009 à 2010 est celle du recensement INSEE 2006 soit : 186 362 habitants.

La population prise en compte de 2011 à 2013 est celle du recensement INSEE 2010 soit : 189 090 habitants, 189 462 pour 2013 et **199 410 pour 2014**.

Le gisement annuel estimé sert de base à Eco-Emballages pour le calcul des performances du Syndicat.

➤ Les emballages ménagers recyclés

Département de l'Hérault (chiffres 2013*)		Département du Gard (chiffres 2013*)		Emballages ménagers recyclés	RESULTATS du Syndicat Mixte Entre Pic Et Etang			
Tonnes	Kg/an/hab	Tonnes	Kg/an/hab		2013		2014	
					Tonnes	Kg/an/hab	Tonnes	Kg/an/hab
31 799	30,04	18 311	27,50	verre	7 124	37,60	7 414	37,18
3 551	3,35	2 926	4,4	Plastiques	760	4,01	836	4,19
4 642	4,39	2 950	4,43	Acier**	1 504	7,94	1 416	7,1
289	0,27	120	0,18	Aluminium**	195	1,03	150	0,75
14 486	13,68	6 464	9,71	Cartons - briques	4 880	25,76	4 807	24,11
54 767	51,74	30 771	46,22	TOTAL RECYCLES	14 463	76,34	14 623	73,33
1 058 516 habitants		665 761 habitants		Population INSEE 2010	189 462 habitants		199 410 habitants	

(Chiffres 2014 non disponibles)

* Source : Eco Emballages - ** y compris acier et aluminium issus des mâchefers

2.3. Les indicateurs financiers

2.3.1 Le coût du traitement

Le coût de traitement d'une tonne de déchets recyclables est le même pour l'ensemble des groupements.

Le coût du tri HT en 2014 :

- pour les multi matériaux: 224,58 € / tonne ;
- pour les cartons: 46,36 € / tonne ;
- pour les Journaux Revues Magazines en mono matériaux : 53,57 € / tonne ;

Soit une augmentation de 0,79 % par rapport au prix de 2013.

	Multi Matériaux en PAP	Coût annuel HT	Cartons déchèteries	Coût annuel HT	Papier collecté en mono-matériaux	Coût annuel HT	Refus de tri	Coût HT	Total collectés	Coût annuel total HT	Coût/tonne HT
CC Terre de Camargue	380,22 t	85 389,81 €	377,9 t	17 519,44 €	316,22 t	16 939,91 €	42,14 t	- €	1 116,48 t	119 849,16 €	107,35 €
CC Pays de Lunel	1 260,92 t	283 177,41 €	789,32 t	36 592,88 €	786,58 t	42 137,09 €	214,59 t	- €	3 051,41 t	361 907,38 €	118,60 €
CC Pays de Sommières	774,94 t	174 036,03 €	231,22 t	10 719,36 €	344,64 t	18 462,36 €	76,46 t	- €	1 427,26 t	203 217,75 €	142,38 €
CC G. Pic St Loup	2 004,48 t	450 166,12 €	448,74 t	20 803,59 €	570,40 t	30 556,33 €	230,20 t	- €	3 253,82 t	501 526,04 €	154,13 €
CC rhony Vistre Vidourle	1 180,38 t	265 089,74 €	243,38 t	11 283,10 €	322,06 t	17 252,75 €	200,61 t	- €	1 946,43 t	293 625,59 €	150,85 €
CA pays de l'Or	2 206,74 t	495 589,67 €	798,14 t	37 001,77 €	40,76 t	2 183,51 €	124,84 t	- €	3 170,48 t	534 774,95 €	168,67 €
Total	7 807,68 t	1 753 448,78 €	2 888,7 t	133 920,14 €	2 380,66t	127 531,95 €	888,84 t	- €	13 965,88 t	2 014 900,87 €	144,27 €

2.3.2 Les recettes liées au traitement

Depuis 2012 et jusqu'au 31 décembre 2017, le Syndicat est sous contrats de reprise garantie avec des sociétés affiliées aux fédérations FEDEREC et FNADE. Ces contrats sont plus intéressants en termes de prix de reprise des matières.

Seul le verre continue à être repris par la Verrerie de Vergèze dans le cadre d'un contrat de garantie de reprise.

Ces sociétés sont :

- COVED pour les emballages ménagers recyclables.
- PAPREC pour les plastiques.
- DELTA RECYCLAGE pour l'acier, l'aluminium, le papier et les briques alimentaires.

Au 1^{er} janvier 2011, est entré en application le nouveau Contrat pour l'Action et la Performance - Barème E - d'Eco-Emballages d'une durée de 6 ans.

Ce nouveau contrat vise à inciter la collecte sélective en valorisant la performance.

• Le rachat des matières triées

NOM DU GROUPEMENT	CC Pays de Lunel	CC Pays de Sommières	CC du Grand Pic St Loup	CC Terre de Camargue	CC Rhony, Vistre et Vidourle	CA Pays de l'Or	Total Syndicat
Acier	93,81 t à 145,47 € 13 646,35 €	33,09 t à 144,34 € 4 776,26 €	66,68 t à 145,16 € 9 679,25 €	34,9 t à 146,37 € 5 108,47 €	43,37 t à 145,30 € 6 301,87 €	71,28 t à 145,30 € 10 356,91 €	343,13 t à 145,34 € 49 869,11 €
Alu	14,68 t à 812,29 € 11 924,48 €	4,62 t à 815,13 € 3 765,92 €	12,43 t à 813,9 € 10 116,72 €	4,12 t à 813,48 € 3 351,53 €	5,60 t à 814,39 € 4 560,61 €	8,5 t à 808,49 € 6 872,20 €	49,95 t à 812,64 € 40 591,46 €
PCNC	1 139,98 t à 58 € 66 118,84 €	552,74 t à 58 € 32 058,92 €	835,36 t à 58 € 48 450,88 €	464,30 t à 58 € 26 929,40 €	535,44 t à 58 € 31 055,52 €	1 096,06 t à 58 € 63 571,48 €	4 623,88 t à 58 € 268 185,04 €
PCC	40,04 t à 7 € 280,28 €	16,13 t à 7 € 112,91 €	33,86 t à 7 € 237,02 €	17,54 t à 7 € 122,78 €	30,49 t à 7 € 213,43 €	45,52 t à 7 € 318,64 €	183,58 t à 7 € 1 285,06 €
PET clair	103,74 t à 325,08 € 33 723,62 €	31,88 t à 324,92 € 10 358,52 €	77,36 t à 325 € 25 141,88 €	32,04 t à 324,14 € 10 385,36 €	40,04 t à 324,85 € 13 007,02 €	67,76 t à 324,88 € 22 014,11 €	352,82 t à 324,90 € 114 630,51 €
PET foncé	39,80 t à 163,21 € 6 495,71 €	12,16 t à 163,18 € 1 984,21 €	35,30 t à 162,89 € 5 749,97 €	15,36 t à 162,42 € 2 494,82 €	14,36 t à 163,10 € 2 342,15 €	18 t à 163,36 € 2 940,39 €	134,98 t à 163,04 € 22 007,25 €
PEHD	86,46 t à 286,72 € 24 790,16 €	29,18 t à 286,24 € 8 352,35 €	67,08 t à 286,95 € 19 248,30 €	26,92 t à 287,19 € 7 731,25 €	27,26 t à 287,14 € 7 827,50 €	40,62 t à 286,55 € 11 639,85 €	277,52 t à 286,79 € 79 589,40 €
Films, sacs plastiques	12,52 t à 10 € 125,20 €	7,38 t à 10 € 73,80 €	28,20 t à 10 € 282 €	3,2 t à 10 € 32 €	8,7 t à 10 € 87 €	10,5 t à 10 € 105 €	70,5 t à 10 € 705 €
Journaux, Revues, Magazines	914,92 t à 65 € 59 469,80 €	513,52 t à 65 € 33 378,80 €	1 429,32 t à 65 € 92 905,80 €	395,74 t à 65 € 25 723,10 €	753,76 t à 65 € 48 994,40 €	1 360,63 t à 65 € 88 440,95 €	5 367,89 t à 65 € 348 912,85 €
Verre mélange	1 291,80 t à 26,25 € 33 909,75 €	776,38 t à 26,25 € 20 379,98 €	1 428,67 t à 26,25 € 37 502,59 €	1 036,06 t à 26,25 € 27 196,58 €	824,64 t à 26,25 € 21 646,80 €	2 021,38 t à 26,25 € 53 061,23 €	7 413,81 t à 26,25 € 194 612,51 €
TOTAL	3 737,75 t à 67,01 € 250 484,19 €	1 977,08 t à 58,29 € 115 241,66 €	4 014,26 t à 62,11 € 249 314,42 €	2 030,18 t à 53,73 € 109 075,28 €	2 283,66 t à 59,57 € 136 036,30 €	4 740,25 t à 54,71 € 259 320,75 €	18 818,18 t à 59,54 € 1 120 388,19 €

En 2014, la quantité de matières rachetée a augmenté de 0,22 % par rapport à 2013, le prix moyen de rachat des matières a baissé le 5 % et les recettes liées à la revente de ces matières ont baissé de 4,75 %.

• Les soutiens d'Eco-Emballages

1- Aides perçues au titre du liquidatif 2013 et les acomptes versés en 2014 relatifs à la valorisation des emballages

	CC Pays de Lunel	CC Pays de Sommières	CC du Grand Pic St Loup	CC Terre de Camargue	CC Rhône, Vistre et Vidourle	CA Pays de l'Or	TOTAL SYNDICAT
Liquidatif 2013	129 608,65 €	59 572,53 €	82 055,57 €	47 346,99 €	54 429,77 €	77 560,80 €	610 224,22 €
Soutien Développement Durable 2012 (4%)	10 127,19 €	4 897,48 €	10 611,41 €	4 226,91 €	5 923,96 €	11 733,71 €	48 535,88 €
Acomptes 2014	407 126,16 €	212 114,15 €	420 941,74 €	182 346,86 €	239 929,08 €	458 042,01 €	1 920 500 €
Total	546 862 €	273 584,16 €	513 608,72 €	233 920,76 €	300 282,81 €	547 336,52 €	2 579 260,19 €
Matières valorisées (hors JRM)	2 822,83 t	1 463,56 t	2 584,94 t	1 634,44 t	1 529,90 t	3 379,62 t	13 450,17 t
Soutien à la tonne	193,73 €	188,98 €	198,69 €	143,12 €	196,28 €	161,95 €	191,76 €

• Les soutiens d'Eco-Folio

En 2007 a été créé un éco-organisme « Eco-Folio » chargé de soutenir les collectivités dans le recyclage et la valorisation des papiers imprimés non adressés (les journaux gratuits, les publicités..).

Les soutiens sont calculés sur la base des journaux revues magazines (JRM 1.11) collectés et recyclés dans l'année écoulée, pondérée par le ratio national de 50 % (représentant la part estimée des imprimés gratuits présents dans les JRM).

Les montants des soutiens favorisent le recyclage :

- 80 €/tonne pour le recyclage
- 25 €/ tonne pour la valorisation hors recyclage
- 1 €/ tonne pour l'enfouissement.

En 2014, au titre des JRM recyclés en 2013, soit pour 5 612,09 tonnes (- 2,34 % par rapport à 2012), le syndicat a perçu d'Eco-Folio 258 837,53 € (- 0,17 %).

Soit un soutien moyen de 46,12 € /tonne

CC Pays de Lunel	CC Pays de Sommières	CC du Grand Pic St Loup	CC Terre de Camargue	CC Rhône, Vistre, Vidourle	CA Pays de l'Or
1 013,32 t	478,19 t	1 537,03 t	429,39 t	808,92 t	1 345,24 t
53 762,52 €	24 249,81 €	64 735,54 €	22 559,23 €	34 736,74 €	58 793,69 €

3. Le traitement des déchets non recyclables au Centre d'Enfouissement Technique de classe II

Depuis le 1^{er} mars 2014 et jusqu'au 28 février 2019 la société SITA est titulaire du marché.

Le type de déchet concerné : la laine de verre, les vitres.

Les tonnes sont livrées à Vendargues ou à Marguerittes dans un centre de transit puis expédiées vers le CSDU de BELLEGARDE dans le Gard.

Les apports sur l'année 2014

CC Pays de Sommières	CC Rhony, Vistre, Vidourle	CC Grand Pic St Loup	CC Terre Camargue	CC Pays de Lunel	Total	coût moyen TTC/t
499,6 t 57 997,31 €	0 t - €	272,54 t 31 579,50 €	450,56 t 52 184,37 €	1 167,64 t 135 969,23 €	2 390,34 t 277 730,40 €	116,19 €

4. Le traitement des films plastiques agricoles usagés

Suite à la convention passée avec ADIVALOR, éco-organisme pour l'élimination des déchets agricoles, les films de maraichage usagés (couvertures de serres, paillages) sont collectés dans les déchetteries pour recyclage. Ils sont recyclés pour la fabrication de nouveaux produits en plastique : sacs poubelle, films plastique pour le bâtiment.

Les coûts de collecte et de recyclage sont pris en charge par ADIVALOR.

En 2014 : 42,8 tonnes de films de paillage ont été collectés

5. Le traitement des déchets issus des bas de quai des déchetteries

En 2013, le syndicat a lancé de nouveaux marchés de traitement des gravats applicables depuis le 1^{er} janvier 2014 pour une durée minimum de 3 ans renouvelables 2 fois pour une durée maximum de 5 ans.

5.1 Le traitement des gravats

CC Pays de Lunel		CA Pays de l'Or		CC Grand Pic St Loup		CC Rhony, Vistre, Vidourle		CC Pays de Sommières		CC Terre de Camargue		Total	
6 848 t	47 859 €	5 643 t	46 773 €	5 582 t	34 675 €	4 973 t	33 736 €	4 219 t	28 575 €	3 734 t	29 671 €	30 999 t	211 180 €
6,99 € TTC/t		8,29 € TTC/t		6,21 € TTC/t		6,78 € TTC/t		6,77 € TTC/t		7,95 € TTC/t		6,81 € TTC/tonne	

5.2 Le traitement du bois

En 2013, le syndicat a lancé de nouveaux marchés de traitement du bois applicables depuis le 1^{er} janvier 2014 pour une durée minimum de 3 ans renouvelables 2 fois pour une durée maximum de 5 ans.

Sont concernés les objets en bois, les menuiseries, le bois d'œuvre.

CC Pays de Lunel		CC Grand Pic St Loup		CC Rhony, Vistre, Vidourle		CC Terre de Camargue		CC Pays de Sommières		TOTAL	
2 061,31 t	113 372 €	1 906,96 t	130 055 €	1 347,92 t	74 320 €	1 067,46 t	58 488 €	1 053,20 t	57 926 €	7 436,85 t	434 160 €
55 € TTC/t		68,20 € TTC/t		55,13 € TTC/t		54,79 € TTC/t		55 € TTC/t		58,38 € TTC/tonne	

5.3 Le traitement des Déchets Dangereux Spéciaux des ménages

Sont concernés les produits pâteux (peinture, mastic..), les acides, les solvants, les emballages souillés, les filtres à huile...
 Au 01/08/2013, le syndicat a signé une convention avec Eco DDS, éco-organisme en charge du traitement des DDS.

Depuis 2014, cet éco-organisme prend directement en charge les coûts de transport et de traitement des DDS entrant dans le champ de leur agrément. Il verse un soutien pour les déchetteries qui collectent ces produits.

5.3.1 Les tonnages collectés et traités par EcoDDS

CC Pays de Sommières	CC Grand Pic St Loup	CC Pays de Lunel	CC Terre de Camargue	CC Rhony, Vistre, Vidourle	CA Pays de l'Or	TOTAL
20 ,33 t	4,697 t	34,626 t	24,062 t	16,173 t	21,684 t	121,572 t

5.3.2 Les soutiens perçus

CC Pays de Sommières	CC Grand Pic St Loup	CC Pays de Lunel	CC Terre de Camargue	CC Rhony, Vistre, Vidourle	CA Pays de l'Or	TOTAL
2 298 €	475,34 €	2 275,63 €	3 922 €	3 110 €	2 612,42 €	14 693,39 €

5.3.3 Les coûts de transport et de traitement

Les produits hors agrément d'ECODDS restent à la charge du SMEPE, il s'agit des pâteux conditionnés dans des contenants de plus de 15 litres, des matériaux souillés, des produits non identifiés ...

CC Pays de Sommières		CC Grand Pic St Loup		CC Pays de Lunel		CC Terre de Camargue		CC Rhony, Vistre, Vidourle		CA Pays de l'Or		TOTAL	
0,26 t	188,5 €	0,11 t	337 €	18,632 t	16 153 €	2,023 t	2 471 €	1,42 t	1 700 €	0,471 t	764 €	22,916 t	21 614 €
Coût moyen : 725 € TTC/ t		Coût moyen : 3 060,55 € TTC/t		Coût moyen : 866,96 € TTC/t		Coût moyen : 1221,42 € TTC/t		Coût moyen : 1 197,49 € TTC/t		Coût moyen : 1 622,68 € TTC		Coût moyen : 943,18 € TTC/ t	

5.4 Le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Les D3E sont classés en 4 catégories : les petits appareils ménagers (PAM), les écrans, les gros électroménagers hors froids (aspirateurs, lave-linge) et les GEM froid (réfrigérateur).

Le syndicat a passé une convention pour le transport et la valorisation des D3E avec Ecologic pour la partie héraultaise et Eco Système pour la partie gardoise.

Pour information, la performance de collecte de D3E sur le plan national est de 5,7 kg/habitant/an en milieu semi urbain.

Les objectifs nationaux sont de collecter 10 kg/an/habitant en 2016 et 14 kg/an/habitant en 2019

	PAM	ECRANS	GEM hors froid	GEM froid	TOTAL	Recettes
Grand Pic St Loup	78,39 t	40,38 t	48,22 t	37,22 t	204,21 t	11 397,40 €
Pays de Lunel	21,63 t	35,72 t	51,8 t	30,84 t	139,99 t	10 659,29 €
Pays de l'Or	114,25 t	67,74 t	154,01 t	79,98 t	415,98 t	29 858,47 €
Pays de Sommières	42,60 t	27,17 t	48,67 t	17,97 t	136,41 t	7 423,02 €
Terre de Camargue	51,65 t	37,71 t	97,08 t	49,70 t	236,13 t	12 565,36 €
Rhony, Vistre, Vidourle	64,99 t	41,94 t	77,71 t	39,76 t	224,39 t	12 095,68 €
TOTAL	373,51 t	250,66 t	477,49 t	255,47 t	1 357,13 t	83 999,21 €
Ratio kg/hab/an*	1,87	1,26	2,39	1,28	6,81	

* population prise en compte : 199 410 habitants

5.5 Le traitement des lampes usagées

En juillet 2013, le syndicat a conventionné avec Recylum, organisme agréée, pour l'enlèvement et le traitement/recyclage des lampes usagées. Sont concernées les lampes à économie d'énergie, les lampes à sodium haute et basse pression (notamment issues de l'éclairage public), les tubes fluorescents

Seules les ampoules à filament et les ampoules halogènes ne sont pas concernées.

Les lampes sont reprises gratuitement sous réserve qu'elles soient conditionnées dans les conteneurs fournis par Recylum.

Pour l'année 2014, 1 292 kg de lampes et tubes ont été collectés dans les déchetteries du territoire syndical.

Et ont été recyclés à 93 % de leurs poids dans la fabrication de produits neufs (nouveaux tubes fluo, laine de verre, vélos...)

5.6 Les ferrailles et batteries issues des déchetteries

	Ferraille	Recettes	PU/t	Batteries	Recettes	PU/t
Pays de Sommières	244,48 t	38 944,71 €	159,30 €	2,422 t	1 291,06 €	533,06 €
Rhony, Vistre, Vidourle	352,215 t	46 728,97 €	132,67 €	6,206 t	3 166,78 €	510,28 €
Terre de Camargue*	141 t	17 013,10 €	120,66 €	1,688 t	590,80 €	350 €
Grand Pic St Loup	510,73 t	49 175,10 €	96,28 €	15,747 t	7 802,28 €	495,48 €
Pays de l'Or	637,22 t	99 421,08 €	156,02 €	7,853 t	3 664,36 €	466,62 €
TOTAL	1 885,645 t	251 282,96 €	133,26 €	33,916 t	16 515,28 €	486,95 €

* contrat repris par le SMEPE depuis le mois d'août 2014

6 Le traitement des déchets non recyclables à l'usine de valorisation énergétique

6.1 Les indicateurs techniques

- *Tonnages entrants*

La quantité globale de déchets ménagers et assimilés réceptionnée à l'usine d'incinération de Lunel-Viel, durant l'année 2014, a été de : **124 568 tonnes** soit 77 tonnes de moins qu'en 2013 (- 0,06%).

120 444 tonnes de déchets ont été incinérées sur le site. Pendant les arrêts techniques, 1 899 tonnes ont été réexportées sur l'installation de stockage de Bellegarde.

Les apports du SMEPE ont représenté 87 742 tonnes (+ 0,63 % par rapport à 2013) soit 70,44 % du total des tonnages entrants à l'usine.

Les apports du territoire de la Délégation de Service Public (SMEPE + 8 communes rentrées dans la Métropole de Montpellier) ont représentés 92 388 tonnes soit 74,17 % des apports.

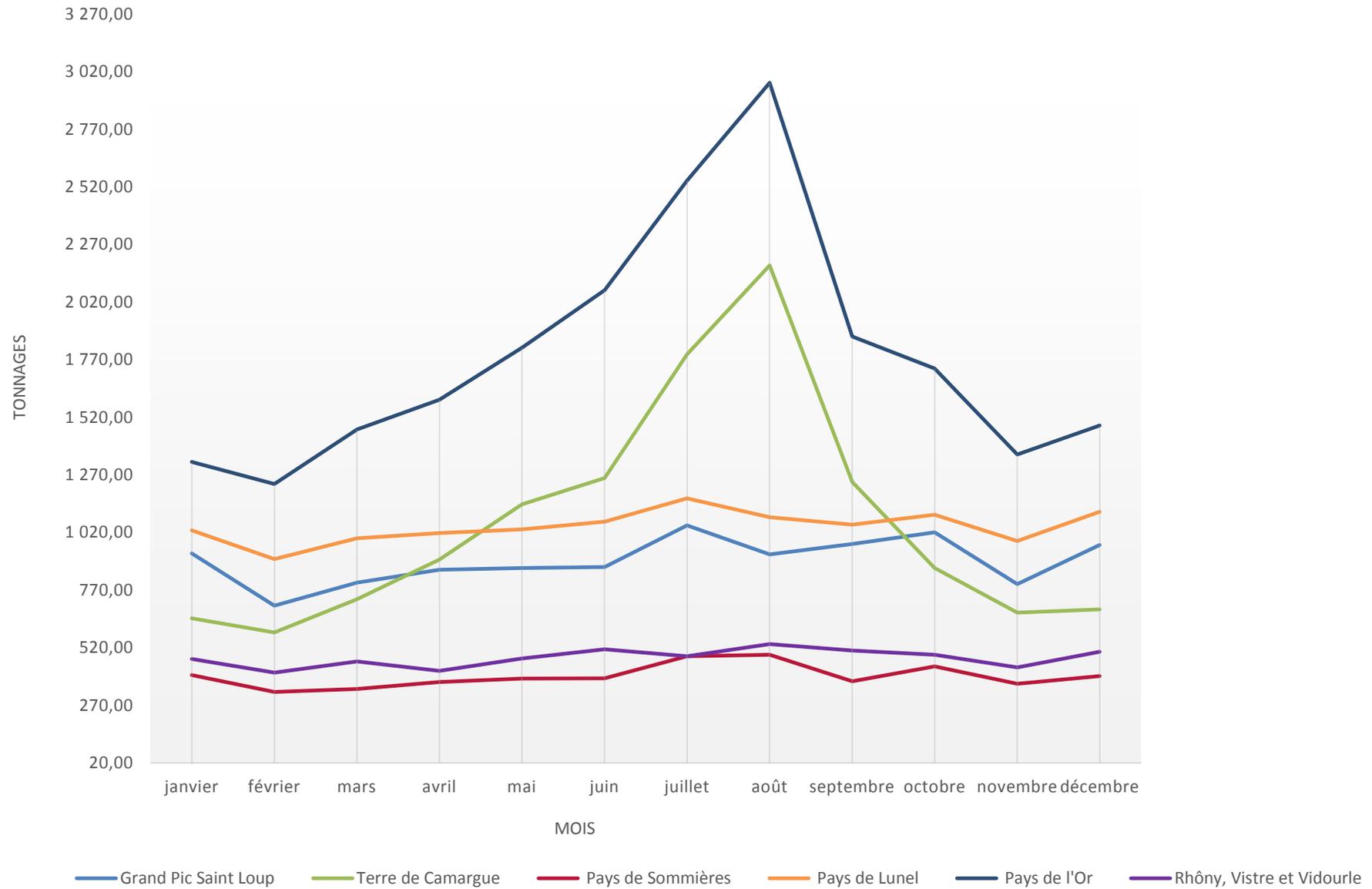
Les apports OCREAL (clients extérieurs) ont représenté 32 180 tonnes soit 25,83 % des tonnages entrants et sont en baisse de 0,92 % par rapport à l'année 2013. Les apports de la Métropole de Montpellier sont passés de 26 996 t en 2013 à 27 049 t en 2014 (hausse des apports de 0,2% par rapport à 2013).

Répartition des tonnages des groupements membres du SMEPE au cours de l'année 2014

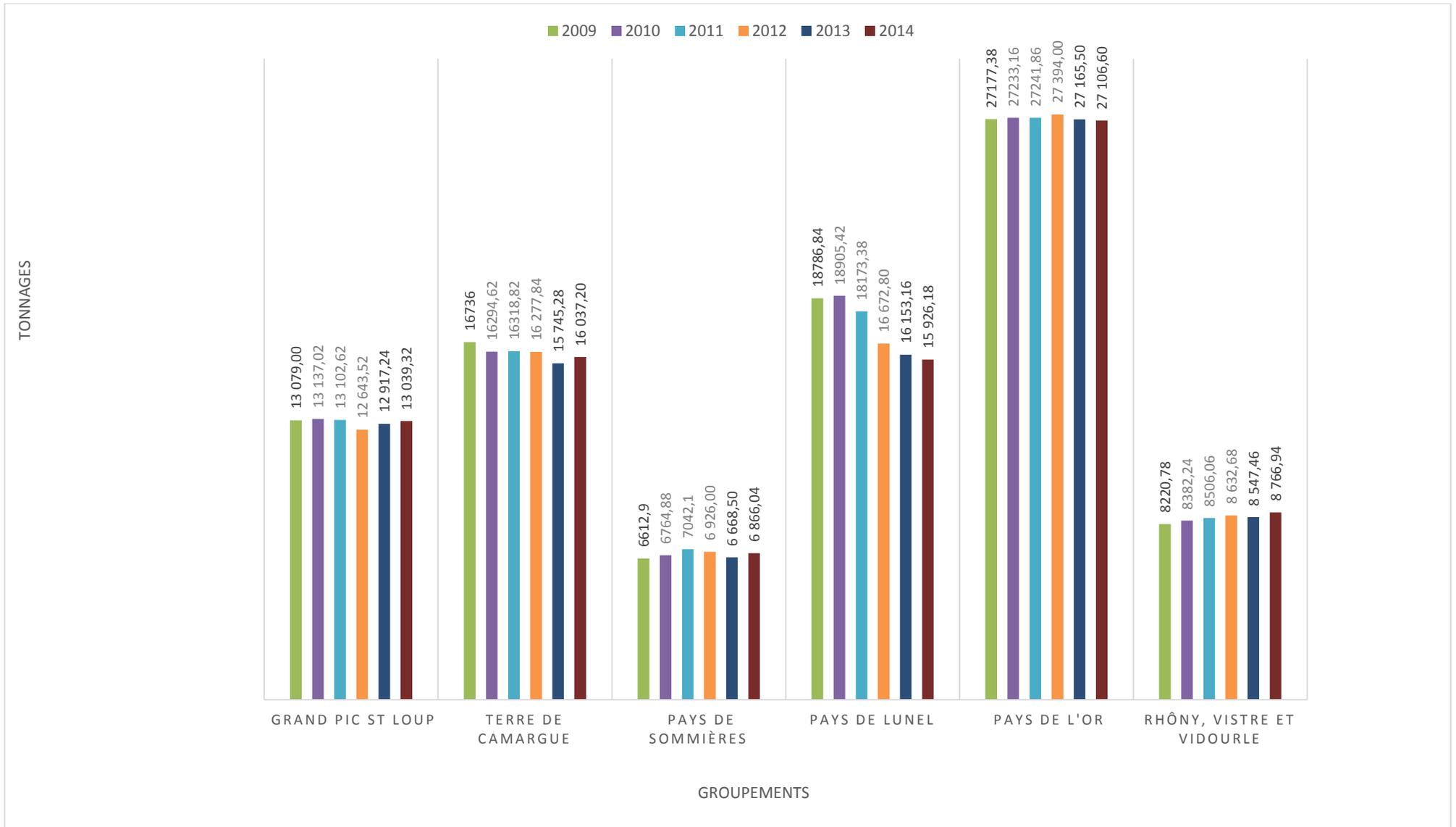
	Nature des déchets	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total 2014
Pays de l'Or	OM	1 325,70	1 230,14	1 467,26	1 596,54	1 822,14	2 071,72	2 546,70	2 972,24	1 869,82	1 731,90	1 358,80	1 484,44	21 477,40
	DIB	392,50	371,40	492,62	487,44	499,28	452,84	522,40	536,32	412,38	617,14	415,30	429,58	5 629,20
Terre de Camargue	OM	647,42	585,50	729,78	902,46	1 141,84	1 256,06	1 793,00	2 179,36	1 239,16	865,34	672,26	685,98	12 698,16
	DIB	245,92	239,04	278,70	271,94	316,44	277,36	313,78	342,32	259,72	306,36	240,58	246,88	3 339,04
Pays de Lunel	OM	1 029,10	904,58	994,44	1 017,76	1 033,18	1 066,80	1 167,44	1 086,58	1 054,02	1 096,48	982,70	1 109,58	12 542,66
	DIB	233,06	232,70	283,30	295,54	337,12	280,96	306,26	248,70	268,80	343,70	284,48	268,90	3 383,52
Grand Pic Saint Loup	OM	928,68	702,36	802,64	857,56	865,62	869,62	1 050,14	924,46	969,84	1 020,54	795,72	965,16	10 752,34
	DIB	158,70	205,26	159,76	207,70	185,74	219,82	206,70	180,70	165,32	225,54	181,72	190,02	2 286,98
Rhôny, Vistre et Vidourle	OM	470,62	411,92	459,84	419,42	472,44	512,42	482,68	535,14	507,06	489,02	433,90	501,60	5 696,06
	DIB	216,58	206,74	244,06	264,04	270,98	242,88	315,62	247,36	274,16	308,22	263,94	216,30	3 070,88
Pays de Sommière	OM	400,92	327,62	341,08	371,20	386,10	387,14	482,20	489,16	374,44	439,00	363,36	397,02	4 759,24
	DIB	133,36	136,88	163,90	170,72	169,28	161,96	235,74	221,44	170,84	217,34	157,76	167,58	2 106,80
TOTAL	OM	4 802,44	4 162,12	4 795,04	5 164,94	5 721,32	6 163,76	7 522,16	8 186,94	6 014,34	5 642,28	4 606,74	5 143,78	67 925,86
	DIB	1 380,12	1 392,02	1 622,34	1 697,38	1 778,84	1 635,82	1 900,52	1 776,84	1 551,22	2 018,30	1 543,78	1 519,26	19 816,42

Sur le périmètre du Syndicat, c'est en moyenne 330,54 kg/an par habitant d'OMR qui sont incinérées et 96,43 kg/an par habitant de DIB incinérés.
(Population totale prise en compte : 205 497 habitants hors variations saisonnières).

Tonnage mensuel par groupement- ANNEE 2014

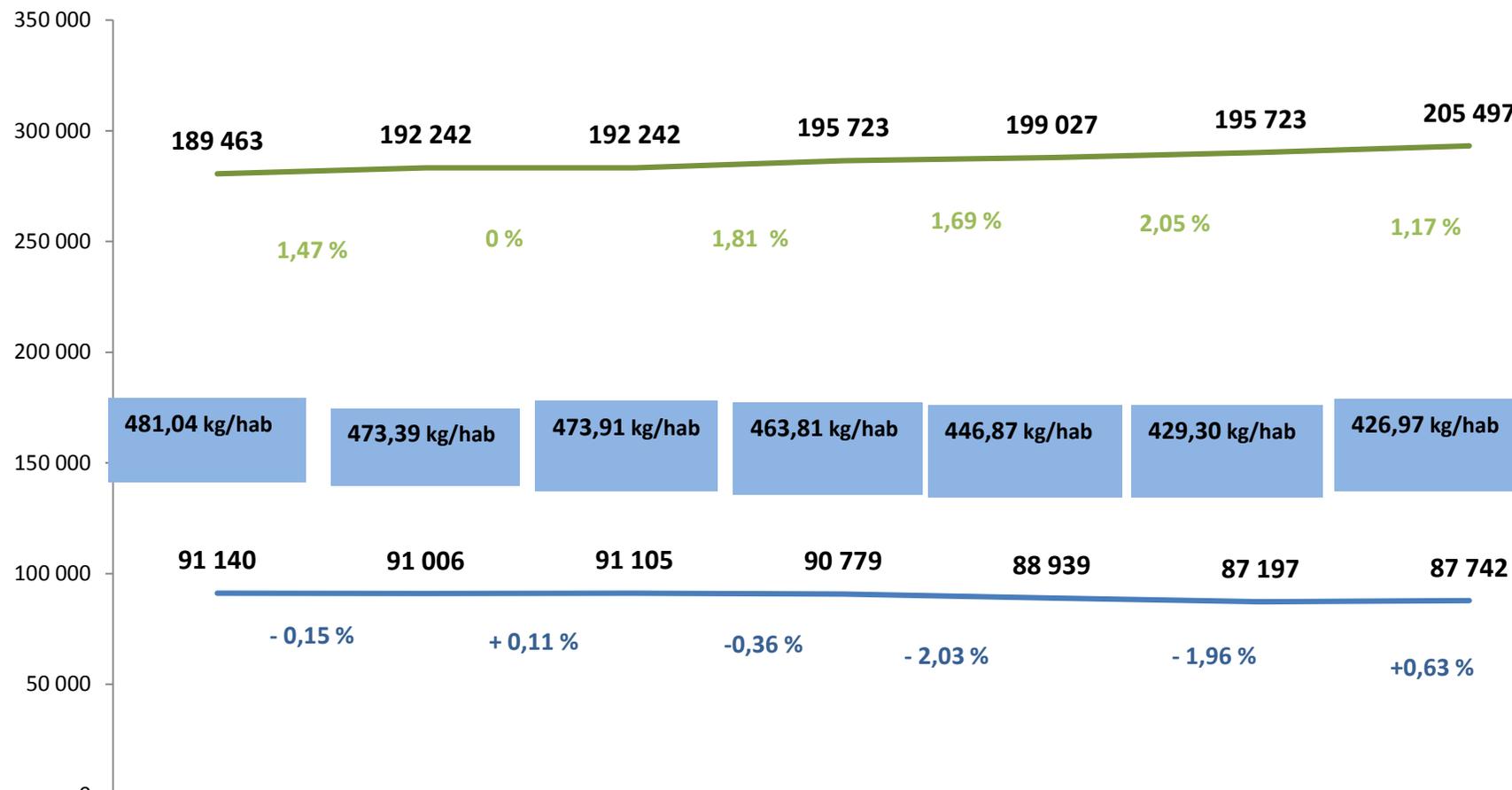


Evolution des tonnages sur la période 2009 /2014



évolution des tonnages et de la population du Syndicat

— Tonnages — population



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
— population	189 463	192 242	192 242	195 723	199 027	203 116	205 497
— Tonnages	91 140	91 006	91 105	90 779	88 939	87 197	87 742

- **Tonnages sortants**

Les déchets valorisables à la sortie de l'usine :

Les mâchefers et les ferrailles

En moyenne, la production de *mâchefers* sur l'année ressort à 247,78 kg par tonne incinérée (244,75 kg en 2013, 244 kg en 2012 et 244 kg en 2011).

Ce qui représente 24,78 % du tonnage incinéré. La quantité de mâchefers qui est récupérée sous la grille du four, est acheminée sur une plateforme de traitement et de valorisation à Vedène par l'entreprise MCV Transport.

Les mâchefers subissent les traitements appropriés afin d'être valorisés sous forme de ferrailles et de métaux d'une part et de matériaux de travaux routiers et remblais d'autre part.

Sur les 29 843 tonnes de mâchefers produites ont été extrait 1 582 tonnes d'acier et 133 tonnes d'aluminium.

Les *ferrailles* représentent 1,42 % du tonnage incinéré (1,52 % en 2013, 1,91 % en 2012, 1,96% en 2011 et 1,31 % en 2010). Celles issues des mâchefers sont cédées à différentes sociétés comme G.D.E (84), PROFER (13), NORVAL (77), les autres (169 tonnes) sont directement vendues à la société AUBORD RECYCLAGE (30) à un prix moyen de 132 € la tonne.

Les déchets ultimes de l'incinération :

Les cendres et les Produits Sodiques Résiduaire

La production de *cendres* ressort à 21,63 kg par tonne incinérée (19,99 kg en 2013, 20,62 kg en 2012, 20,33 kg en 2011, 22,17 kg en 2010). Les cendres sont rendues inertes et enfouies au Centre de Stockage de Déchets Ultimes de classe I de la société France Déchets à Bellegarde.

La quantité de *produits sodiques résiduaire (PSR)* générée représente 1,20 % du tonnage incinéré (ces PSR sont issues du nouveau traitement des fumées au bicarbonate de sodium), (1,24 % en 2013/1,25 % en 2012/ 1,27 % en 2011/1,19% en 2010). Ces produits sont transportés par la société de Transport Logistique de Provence (69) au Centre de Stockage de Déchets Ultimes de classe I de la société France Déchets à Bellegarde.

- **Consommations spécifiques**

Au niveau du traitement des fumées

Depuis 2009, le traitement des fumées se fait par voie sèche avec un système de traitement catalytique des oxydes d'azote (NOx).

Ce traitement des fumées utilise du bicarbonate de sodium, il n'y a plus de consommation de chaux.

L'acide chlorhydrique et la soude ne sont utilisés que pour la préparation de l'eau de la chaudière.

Les consommations moyennes de réactifs sont les suivantes :

	Ratio prévu au contrat	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Charbon actif (kg/t incinérée)	0,5	0,52	0,51	0,63	0,63	0,59	0,64
Bicarbonate de sodium (kg/t incinérée)	18,2	18,32	15,65	16,74	16,61	16,71	15,54
Eau ammoniacale (kg/t incinérée)	5,3			1,95	1,89	1,91	1,98
Soude (kg/t incinérée)	-	0,14	0,26	0,24	0,23	0,25	0,31
Acide chlorhydrique (l/t incinérée)	-	0,22	0,26	0,21	0,17	0,26	0,34

Au niveau de l'eau

L'eau industrielle (BRL) est utilisée pour le process (chaudières, tours de refroidissement) et pour l'arrosage des espaces verts et *de l'eau de ville* pour le réseau protection incendie et les sanitaires, les consommations sont les suivantes :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Eau industrielle (m3/ t incinérée)	1,15	0,28	0,26	0,26	0,32	0,24	0,26
Eau de ville (m3)	2 920	1 935	1 821	1 325	1 128	917	1 247

Au niveau du propane et combustible d'appoint, les consommations sont les suivantes :

	Ratio prévu au contrat	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Propane (kg/t incinérée)	0,364	1,02	1,03	0,92	0,79	1,35	0,62	1,06
Gasoil (l/t traitée)		0,05	0,07	0,04	0,04	0,09	0,02	0,30

La consommation de propane reste supérieure à celle prévue au contrat (0,364 kg/tonne). Cette consommation est liée au test de régénération du catalyseur (nettoyage pour éliminer les cristaux de soufre) avec, en contrepartie, une surconsommation de propane.

- **Production d'énergie**

La production électrique 2014 du groupe turboalternateur (GTA) a été de 69 487 MWh.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnes incinérées	113 568	118 522	121 173	119 97	118 010	124 269	120 444
Production totale (kWh/t incinérée)	512	581	553	527	581	563	577
Autoconsommation (kWh/t incinérée)	89	89	87	88	95	85	87
Vente EDF (kWh/t incinérée)	424	491	465	440	493	478	490

La performance énergétique calculée de l'installation est de 70 % avec prise en compte de l'énergie thermique autoconsommée pour le réchauffage de l'air de combustion, de l'eau d'alimentation des chaudières et de la chaleur issue de l'évaporation des effluents (estimation).

Sans la prise en compte de l'énergie thermique autoconsommée, la performance énergétique est de 64%

En 2014 l'électricité produite a été revendue au prix moyen de 27,12 € HT/ tonne incinérée, soit une baisse de 11,31% par rapport à 2013. Cette baisse est liée à la fin du contrat avec EDF, l'électricité est revendue sur le marché libre.

**Ocréal a reversé au Syndicat 14,48 € / tonne incinérée,
(Soit une baisse de 1,16 % par rapport à 2013).**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prix moyen HT du kWh vendu (/t incinérée)	24,50 €	24,99 €	28,26 €	27,97 €	31,24 €	30,58 €	27,12 €
Reversement au SMEPE (/t incinérée)	14,80 €	14,57 €	14,86 €	15,81 €	15,43 €	14,65 €	14,48 €
Reversement à Montpellier Métropole. (/t incinérée)	0,84 €	0,99 €	0,99€	1,03 €	0,95 €	0,84 €	0,77 €

6.2 Les indicateurs financiers

- Coût de traitement

Le prix moyen, à la tonne, facturé par la société OCREAL au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang sur l'année civile 2014 ressort à : **111,26 TTC.**

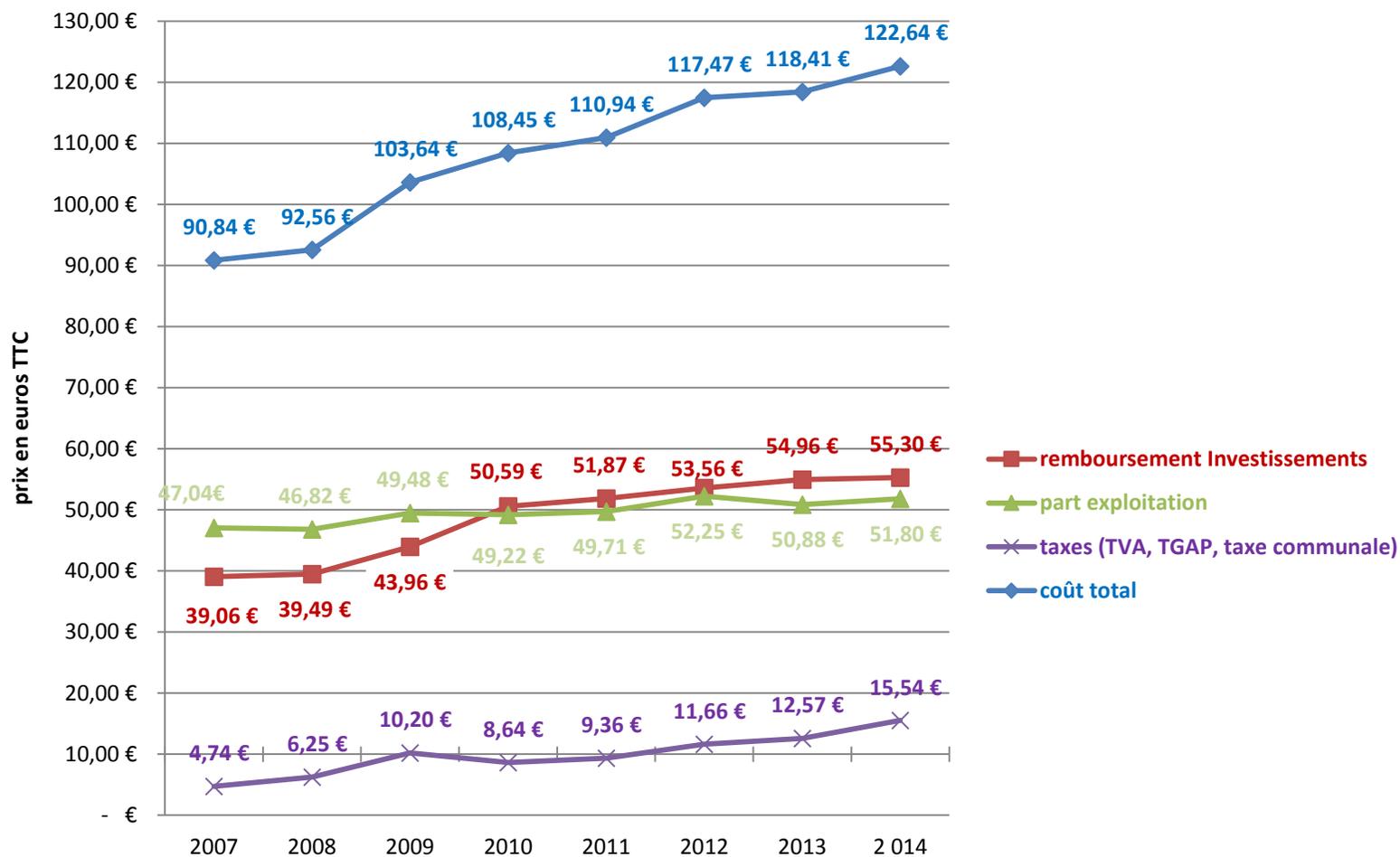
49,33 € TTC sont versés au titre du financement des installations et **62,86 € TTC** sont versés au titre de l'exploitation.

Il convient de rajouter le coût du remboursement des emprunts souscrits par le syndicat pour financer les travaux des Nox soit 10,45 € par tonne incinérée.

Le coût de revient pour le syndicat de la tonne incinérée est de : 122,64 € TTC.

	S.M.E.P.E pour 87 742 t incinérées	Coût à la tonne TTC	Coût TTC par habitant (base 205 497 habitants)
Part Financement	4 328 299 €	49,33 €	21,06 €
Financement emprunt travaux phases 1 et 2	917 214 €	10,45 €	4,46 €
Total part Financement	5 245 513 €	59,78 €	25,52 €
Part Exploitation en RU	8 625 361 €	98,30 €	41,97 €
Intéressement Valorisation Énergétique	- 1 918 928 €	- 21,87 €	- 9,34 €
Droit d'Usage sur tonnages extérieurs (36141,7 t à 36,28 €)	- 1 311 302 €	- 14,94 €	- 6,38 €
DU Additionnel sur travaux (38 150,97 t à 10,64 €)	- 405 926 €	- 4,63 €	- 1,98 €
Coût net d'exploitation	4 989 205 €	56,86 €	24,27 €
Taxe Générale Activités Polluantes	393 787 €	4,50 €	1,92 €
Taxe communale sur les déchets (1,5 €/t)	131 613 €	1,50 €	0,64 €
TOTAL	10 760 118 €	122,64 €	52,35 €

Evolution du prix de l'incinération sur la période 2007/2014



- **Participation au fonctionnement du Syndicat**

Au coût de traitement, il est nécessaire d'ajouter les charges de fonctionnement du Syndicat qui s'élève à 3 euros par habitant. Ces charges comprennent notamment les dépenses courantes pour 197 792 € (loyers, assurances, les contrats de maintenance, les frais d'affranchissement, télécommunications, frais de personnel...), la taxe foncière de l'usine (279 673 €), les frais de conseils techniques (36 305 €), les frais d'analyses environnementales (62 842 €).

Groupements membres	Nombre d'habitants	Participation globale
	(population 2014)	des groupements
CC du Grand Pic St Loup	46 312	138 936,00 €
CC Terre de Camargue	20 414	61 242,00 €
CC du Pays de Sommières	21 200	63 600,00 €
CC du Pays de Lunel	48 602	145 806,00 €
C A du Pays de l'Or	43 644	130 932,00 €
CC Rhony, Vistre et Vidourle	25 325	75 975,00 €
TOTAL	205 497	616 491,00 €
CA de Montpellier (Montaud, Beaulieu, Restinclières, Sussargues, St Génès des Mourgues, St Brès, Prades le Lez, Castries, St Drézéry)	24 233	10 340,96 €

6.3. Les contrôles et analyses réglementaires

- **Suivi du compteur 60 heures**

L'arrêté préfectoral d'exploitation stipule « que la durée pendant laquelle les mesures en continu prescrites montrent qu'une valeur limite de rejet à l'atmosphère est dépassée ne peut excéder 4 heures sans interruption. La durée cumulée de fonctionnement sur une année dans de telles conditions doit être inférieure à 60 heures ».

L'installation est équipée d'un dispositif de mise à l'arrêt automatique dès qu'un dépassement supérieur à 4 heures en continu est mesuré.

Sur l'année 2014, l'usine totalise **29 heures 30** de dépassements pour la ligne 1 et **24 h 00** pour la ligne 2

	Janv.	Fév.	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	total
Ligne 1	0h30	1 h	2 h	1h	0h30	5 h	1h30	1h30	5 h	3 h	1 h	7h30	29 h30
Ligne 2	1 h	0h30	-	0h30	1h30	5 h	3 h	9 h	0h30	1 h30	0 h 30	1h	24 h00

Cette évolution est liée à la présence de monoxyde de carbone dans les rejets due à une insuffisance d'injection d'air primaire dans les fours. Elle s'explique par un encrassement des systèmes de réchauffement de l'air avant son injection dans les fours pour réguler la combustion. Ces équipements ont été remplacés en octobre sur la ligne 1 et en avril 2015 sur la ligne 2.

- **Contrôles effectués par la société OCREAL**

Tous les contrôles et analyses sont effectués conformément à l'arrêté d'autorisation d'exploiter. Ces contrôles concernent : les émissions gazeuses des deux fours, les résidus solides (mâchefers, cendres, boues). Tous les contrôles ont été effectués par un organisme agréé.

Depuis juin 2012, des appareils de mesures en semi continu des dioxines sont en fonctionnement. En complément de ces analyses, l'arrêté préfectoral d'exploitation du 8 novembre 2012 prévoit des analyses trimestrielles de dioxines en sortie de cheminées

Rejets atmosphériques

Ocréal réalise en interne des mesures en continu des émissions à la sortie des cheminées et 2 fois par an, des prélèvements sont effectués par des organismes agréés (CME Environnement pour le 1^{er} semestre et SOCOTEC pour le 2nd semestre), dans le cadre des contrôles externes.

	unité	Seuils réglementaires	ligne	1 ^{er} semestre L1 : 20 et L2 : 05/03/2014	2 ^{ème} semestre L1 : 23/07/2014 L2 : 24/07/2014
Acide chlorhydrique (HCl)	mg/Nm ³	10	1	8,2	4,4
			2	8,92	5
Poussières	mg/Nm ³	10	1	<0,3	0,5
			2	0,6	0,96
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm ³	50	1	6,3	5,5
			2	6,4	4,3
Acide fluorhydrique (HF)	mg/Nm ³	1	1	0,1	<0,28
			2	<0,05	<0,23
Dioxyde de soufre (SO ₂)	mg/Nm ³	50	1	7,77	8,7
			2	5,89	1,4
Cadmium (Cd) + Titane (Ti)	mg/Nm ³	0.05	1	<0,0014	<0,0032
			2	<0,0015	<0,0027
Mercure (Hg)	mg/Nm ³	0.05	1	<0,0009	0,004
			2	<0,0015	0,002
Total autres métaux lourds	mg/Nm ³	0.5	1	<0,0113	<0,215
			2	<0,0121	< 0,27
Dioxines et furanes	Ng/Nm ³	0.1	1	<0,0024	<0,0069
			2	<0,0021	<0,0071
Carbone Organique Total	mg/Nm ³	10	1	0,35	6,2
			2	0,5	2,6
Oxyde d'azote (NOx)	mg/Nm ³	80	1	46,7	49,5
			2	71,2	26,10
Ammoniac (NH ₃)	mg/Nm ³	30	1	1,03	2,4
			2	1,03	<0,13

Aucun dépassement des valeurs limites d'émission n'a été enregistré sur les campagnes de mesures semestrielles

Résultats des mesures en semi continu des dioxines furanes - Année 2013

Depuis juin 2012, OCREAL a fait installer un préleveur en semi continu des dioxines et furanes par cartouche.

La fumée est prélevée de manière continue grâce à une sonde installée en aval du traitement des fumées.

Les dioxines et furanes sont absorbés dans une cartouche remplie de résine.

Au terme d'un cycle de prélèvements de 4 semaines, la cartouche est retirée par CM Environnement, organisme agréé, qui la transmet au laboratoire CARSO en charge de l'analyser.

Sur l'année 2014, il y a eu 14 périodes de mesures avec 28 cartouches analysées.

Seuil réglementaire : 0,1 ng I-TEQ/Nm³ à 11% O₂

Périodes de prélèvement	lignes	Quantité totale émise sur la période (en ng I-TEQ/Nm ³ à 11 %O ₂)	Périodes de prélèvement	lignes	Quantité totale émise sur la période (en ng I-TEQ/Nm ³ à 11 %O ₂)
30/12/2013 au 27/01/2014	1	0,00011	13/06 au 11/07/2014	1	0,0003
	2	0,00012		2	0,0001
27/01 au 24/02/2014	1	0,00003	11/07 au 08/08/2014	1	0,0002
	2	0,00005		2	0,0001
24/02 au 21/03/2014	1	0,00004	08/08 au 05/09/2014	1	0,0001
	2	0,00011		2	0,0002
26/02 au 26/03/2013	1	0,00004	05/09 au 03/10/2014	1	0,0001
	2	0,00018		2	<0,0001
21/03 au 17/04/2014	1	0,00017	03/10 au 31/10/2014	1	0,0001
	2	0,00021		2	<0,0001
17/04 au 16/05/2014	1	0,00017	31/10 au 27/11/2014	1	<0,0002
	2	0,00058		2	0,0002
16/05 au 13/06/2014	1	0,0001	27/11 au 24/12/2014	1	<0,0002
	2	0,0001		2	<0,0001

Les résultats des analyses effectuées par le laboratoire CARSO sont nettement inférieurs aux seuils réglementaires européens.

Résultats des analyses de dioxines furanes en sortie de cheminées - Année 2014

En complément des prélèvements en semi continu, l'arrêté préfectoral d'exploitation du 8/11/2012 a prescrit des analyses trimestrielles de dioxines et furanes en sorties de cheminées.

Ces analyses sont commandées par le SMEPE, les prélèvements sont réalisés par l'APAVE et analysés par le laboratoire CARSO.

Seuil réglementaire : 0,1 ng I-TEQ/Nm³ à 11% O₂

mois	lignes	Dates de prélèvement	résultats (ng I-TEQ/Nm ³ à 11 %O ₂)
Mars*	1	20/03/2014	0,0024
	2	05/03/2014	0,0021
Juin	1	18/06/2014	0,0004
	2	19/06/2014	0,0013
Juillet**	1	24/07/2014	0,0069
	2	23/07/2014	0,0071
Septembre	1	24/09/2014	0,0017
	2	25/09/2014	0,0012
Décembre	1	16/12/2014	0,0008
	2	17/12/2014	0,001

* prélèvements réalisés par CME Environnement

**prélèvements inopinés à la demande de la DREAL réalisés par SOCOTEC

Les résultats des analyses trimestrielles de rejets de dioxines furanes effectuées par le laboratoire CARSO sont nettement inférieurs aux seuils réglementaires européens.

- **Contrôles effectués par le Syndicat**

Ces analyses permettent de connaître l'impact de l'usine d'incinération sur l'environnement situé autour de l'usine. Toutes ces analyses sont également préconisées par l'arrêté d'autorisation d'exploiter de l'usine d'incinération.

Résultats des analyses environnementales 2014

Par souci de protection de l'environnement, l'autorisation d'exploiter de l'usine préconise un certain nombre d'analyses à l'extérieur de l'usine pour étudier son impact éventuel sur l'environnement. Depuis 1999, le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang a mis en place un dispositif de surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement proche de l'usine d'incinération.

Les objectifs étant de déceler un éventuel impact de l'usine sur les concentrations :

- De métaux et dioxines dans l'air ambiant et dans les sols.
- De métaux dans les eaux superficielles.

Toutes les mesures effectuées depuis la mise en place de la surveillance au niveau des poussières dans l'air ambiant, des dioxines, des métaux sont très inférieures aux normes en vigueur lorsqu'elles existent.

I - Le suivi de la qualité de l'air

Le suivi de la qualité de l'air est assuré par l'association agréée AIR LR

Ci-joint, en annexe, le bilan de l'année 2014.

En 2014, d'une manière générale, les concentrations des différents paramètres surveillés (arsenic, cadmium, chrome, mercure, nickel, thallium, chlorures, dioxines, PM 10 et NO₂) autour de l'usine étaient :

- Inférieures aux seuils réglementaires ou valeurs guides lorsqu'ils existent.
- Dans la gamme de celles observées sur d'autres sites de mesure en France : il n'a pas été mis en évidence d'anomalie dans les valeurs mesurées.

➤ **Les métaux mesurés dans les sols, les retombées atmosphériques totales, l'air ambiant ainsi que les PM 10 et NO₂ dans l'air ambiant :**

En 2014 par rapport aux années précédentes, les concentrations de métaux restent globalement stables ou sont en diminution.

➤ **Les métaux mesurés dans les lichens**

En 2014, des valeurs sensiblement plus élevés de métaux ont été constatées sur certains sites sans lien établi avec l'usine. Il est rappelé que l'usine s'intègre dans une zone agricole fruitière et viticole, les produits de traitement de type phytosanitaire ou engrais génère des émissions de métaux.

➤ **dioxines :**

- *Dans les lichens* : comme pour les années précédentes, les valeurs mesurées sont largement inférieures au 1^{er} seuil de valeur fixé à 20 pgI-TEQ/g.
- *Dans les sols, l'air ambiant ou les retombées atmosphériques* : les valeurs sont bien inférieures aux valeurs de référence. Pas d'évolutions significatives des concentrations.

II - Mesure des PM 2,5 dans l'air ambiant

En 2014, dans le cadre de son programme de surveillance de la qualité de l'air, AIR LR a mis en place un dispositif de mesure des PM 2,5 sur la station de Lunel-Viel.

La concentration moyenne de PM 2,5 constatée en 2014 est inférieure aux seuils réglementaires et plus faible que celle constatée sur d'autres sites de mesures régionaux.